

الشركة التونسية للبنك



**RESOLUTIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
DU MERCREDI 13 JUIN 2007
(EXERCICE 2006)**

PREMIÈRE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2006 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et approuve ledit rapport.

TROISIÈME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont présentés.

QUATRIÈME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2006.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration :

	En Dinars
Bénéfice de l'exercice	21 871 470,522
Report à nouveau	1 714,200
Bénéfice à répartir	21 873 184,722
Réserves légales	0,000
1^{er} reliquat	21 873 184,722
Réserves à régime spécial	2 419 775,811
2^{ème} reliquat	19 453 408,911
Réserves extraordinaires	8 009 408,911
3^{ème} reliquat	11 444 000,000
Rémunération du capital (8%)	9 944 000,000
4^{ème} reliquat	1 500 000,000
Fonds social	1 500 000,000

Les dividendes relatifs à l'exercice 2006, fixés à quatre cents (400) millimes par action seront mis en paiement à compter du jeudi 28 juin 2007 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de comptes dépositaires des titres, conformément à l'instruction n° 16 du 06 juin 1996 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés et à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque (siège et agences), pour les titres non déposés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des dispositions de l'article 29 des statuts, décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, qui en fait la répartition entre les membres, la somme de 60.000,000 dinars.

SEPTIEME RESOLUTION

Les mandats des membres du Conseil d'Administration prenant fin au terme de l'exercice 2006, L'assemblée générale ordinaire décide :

- de les renouveler pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, pour les membres suivants :

LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :

MM. Laroussi BAYOUDH

Hédi BEN CHEICK

Abdelhamid TRIKI

Mohamed JEBALI

Seïfi NAGHMOUCHI

LES ENTRPRISES PUBLIQUES ET PARA-PUBLIQUES :

CNSS représentée par son P D G

ETAP représentée par son P D G

STARreprésentée par son P D G

LES REPRESENTANTS DES PRIVES

MM. Noureddine BOUAOUAJA

Abdelkader HAMROUNI

Mohamed Salah KHALFALLAH

- de nommer Monsieur Ahmed EL HADOUAJ membre représentant l'Etat au conseil d'administration, pour la même période, en remplacement de Monsieur Mohamed Moncef SAID

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire autorise la Société Tunisienne de Banque à émettre un Emprunt Obligataire de 100 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce, pour la période de cinq ans.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant et à arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

NEUVIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours .

DIXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publication légale et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'une expédition du procès verbal de la présente assemblée.

BILAN APRES REPARTITION DES BENEFICES

Arrêté au 31/12/2006

(unité = en milliers de dinars)

	31-12-2006
ACTIF	
AC 1- CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	119 035
AC 2- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	221 626
AC 3- CREANCES SUR LA CLIENTELE	3 672 622
AC 4- PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL	61 963
AC 5- PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	232 971
AC 6- VALEURS IMMOBILISEES	75 973
AC 7- AUTRES ACTIFS	322 792
TOTAL ACTIF	4 706 982
PASSIF	
PA 1- BANQUE CENTRALE, C.C.P	42 063
PA 2- DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	144 206
PA 3- DEPOTS DE LA CLIENTELE	3 057 283
PA 4- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	622 066
PA 5- AUTRES PASSIFS	411 379
TOTAL PASSIF	4 276 997
CAPITAUX PROPRES	
CP 1- CAPITAL	124 300
CP 2- RESERVES	268 424
CP 3- ACTIONS PROPRES	-63
CP 4- AUTRES CAPITAUX PROPRES	37 324
CP 5- RESULTATS REPORTES	0
CP 6- RESULTAT DE L'EXERCICE	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	429 985

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

4 706 982

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(unité = en milliers de dinars)

	Solde avant répartition au 31/12/2006	Affectation réserves	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2006 après répartition
- Capital social	124 300				124 300
- Réserve légale	12 430				12 430
- Réserve extraordinaire	40 887	8 009			48 896
- Réserve à régime spécial	167 794	2 420			170 213
- Réserve pour réinvestissements exon	0				0
- Prime d'émission+prime de fusion	38 251				38 251
- Fonds social	-2 866			1 500	-1 366
- Actions propres	-63				-63
- Autres capitaux propres	37 324				37 324
- Résultats reportés	2				0
- Résultat de l'exercice	21 871	-10 429	-9 944	-1 500	0
<u>TOTAL</u>	439 929	0	-9 944	0	429 985